Corrective 12.91

ISAPAYE 2021 V7

Lors de l'installation de cette version corrective ISAPAYE 2021 V7, aucune moullnette ne sera proposée lors de l'ouverture de la base.

1. CORRECTION D'UN MESSAGE BLOQUANT SUR LA DONNEE **CP_CHOIXOX.ISA** EN CALCUL DE DSN MENSUELLE

Explications

Lors du calcul de la DSN mensuelle, le message suivant pouvait apparaitre : **« Donnée CP_CHOIXOX.ISA postérieure à la formule actuelle : (CP_CHOIXOX.ISA)** ». Ce message se déclenchait pour les salariés entrés avant le 01/01/1999 lorsqu'une donnée était renseignée dans la colonne "indirecte" sur la donnée **CP_CHOIX.ISA** dans la fiche salarié, onglet **Valeurs**, thème **05 - CONGES PAYES**.

Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation. Le message a été corrigé.

2. CORRECTION DANS LE SIGNALEMENT **FCTU** : LES INDEMNITES DE SORTIE SE DOUBLAIENT A TORT

Explications

Le signalement FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique) remplace le signalement FCT (Fin de Contrat de Travail) et l'AED à partir du 1^{er} janvier 2022. Il est possible de d'utiliser dès décembre.

Dans le signalement **FCTU**, les indemnités de sortie se calculaient à tort à la fois sur le mois M et M-1 donc elles apparaissaient en double sur l'**AER** (**A**ttestation **E**mployeur **R**ematérialisé).

Que doit faire l'utilisateur ?

Si un signalement **FCTU** avec des indemnités de sortie (indemnités de licenciement, indemnités de préavis, ...) a été **<u>déposé et accepté</u>**, il est nécessaire de faire un signalement **FCTU** annule/remplace :

ÉTAPE 1 : aller dans Déclarations/DSN/Signalements/Signalements

ÉTAPE 2 : vérifier la période

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 5 : faire un clic droit "Annuler – Remplacer la signalement"

ÉTAPE 6 : cliquer sur "OK" au message suivant :

Information ×
Cette déclaration a déjà été déposée. Le suivi du dépôt précédent ne sera plus disponible. Confirmez-vous ?
OK Annuler

ÉTAPE 7 : cliquer sur "Oui" au message suivant :

Cette documentation correspond à la version 12.91. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 30/12/2021 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

 \times

Confirmation

Attention ! Un signalement annule/remplace n'est autorisé que si le signalement original a été accepté dans le système DSN. Souhaitez-vous poursuivre ?

<u>O</u>ui <u>N</u>on

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Envoyer/Editer"

ÉTAPE 9 : cliquer sur "Dépôt sur le portail"

U Lors du dépôt d'un FCTU Annule/Remplace, le fichier peut être rejeté car le numéro d'ordre de la déclaration initiale est erroné.

Lorsqu'un **FCTU** Annule/Remplace est déposé, il est nécessaire de faire le lien avec le numéro d'ordre du fichier **FCTU** déposé et accepté.

Pour corriger ce rejet, il est d'abord nécessaire de récupérer le numéro d'ordre du dernier signalement **FCTU** accepté. Ce numéro peut être récupéré sur la plateforme de dépôt.

ÉTAPE 1 : aller dans Déclarations/DSN/Signalements/Signalements

ÉTAPE 2 : vérifier la période

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 5 : faire un clic droit "Changer les identifiants de la déclaration initiale"

ÉTAPE 6 : indiquer les 9 derniers chiffres du numéro de d'ordre de la déclaration initiale et la date de création du fichier initiale

Changer les identifiants de la déclaration initiale
N° d'ordre 94514372 Saisir uniquement les 9 derniers chiffres
Date de création du fichier 27/12/2021
OK X Annuler

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

ÉTAPE 8 : déposer le fichier

Cette documentation correspond à la version 12.91. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 30/12/2021 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais